

**Aux actionnaires de  
Credit Suisse Group AG  
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire**

**Vendredi 24 avril 2015 à 10h30**

(ouverture des portes à 9h00)

Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45,  
Zurich-Oerlikon

# Ordre du jour

1. Rapport annuel 2014, comptes annuels statutaires 2014, comptes annuels consolidés 2014 et rapport de rémunération 2014
  - 1.1 Présentation du rapport annuel 2014, des comptes annuels statutaires 2014, des comptes annuels consolidés 2014, des rapports de révision correspondants et du rapport de rémunération 2014
  - 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2014
  - 1.3 Approbation du rapport annuel 2014, des comptes annuels statutaires 2014 et des comptes annuels consolidés 2014
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire
3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves provenant des contributions en capital
  - 3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan
  - 3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves provenant des contributions en capital en actions ou en espèces (dividende optionnel)
4. Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire
  - 4.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration
  - 4.2 Approbation de la rémunération du Directoire
5. Augmentation et prolongation du capital autorisé
6. Elections
  - 6.1 Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection d'un nouveau membre
    - 6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration
    - 6.1.2 Réélection de Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.3 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.4 Réélection de Noreen Doyle en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.5 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.6 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.7 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.8 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.9 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.10 Réélection de Sebastian Thrun en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.12 Election de Seraina Maag en tant que membre du Conseil d'administration

- 6.2 Réélection des membres du Compensation Committee
  - 6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee
  - 6.2.2 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Compensation Committee
  - 6.2.3 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Compensation Committee
  - 6.2.4 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee
- 6.3 Election de l'Organe de révision
- 6.4 Election de l'Organe de révision spécial
- 6.5 Election du représentant indépendant

## **1. Rapport annuel 2014, comptes annuels statutaires 2014, comptes annuels consolidés 2014 et rapport de rémunération 2014**

- 1.1 Présentation du rapport annuel 2014, des comptes annuels statutaires 2014, des comptes annuels consolidés 2014, des rapports de révision correspondants et du rapport de rémunération 2014
- 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2014

### **Recommandation du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration recommande d'accepter le rapport de rémunération 2014.

- 1.3 Approbation du rapport annuel 2014, des comptes annuels statutaires 2014 et des comptes annuels consolidés 2014

### **Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport annuel 2014, les comptes annuels statutaires 2014 et les comptes annuels consolidés 2014.

## **2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire**

### **Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour l'exercice 2014.

### **3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves provenant des contributions en capital**

3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice disponible de 5220 millions CHF résultant du bilan (composé du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 5075 millions CHF, et du bénéfice net 2014 de 145 millions CHF).

#### **B Explications du Conseil d'administration**

En lieu et place d'un dividende provenant du bénéfice résultant du bilan, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution par prélèvement sur les réserves provenant des contributions en capital, ce qui permet de reporter à nouveau l'intégralité du bénéfice résultant du bilan.

3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves provenant des contributions en capital en actions ou en espèces (dividende optionnel)

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose une distribution s'élevant à 0.70 CHF par action nominative, prélevée sur les réserves provenant des contributions en capital, que les actionnaires peuvent recevoir au choix en actions, en espèces ou en combinant les deux variantes (dividende optionnel):

- Souscription de nouvelles actions nominatives de Credit Suisse Group AG d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, ou
- Versement en espèces de 0.70 CHF par action nominative selon les conditions figurant dans l'information aux actionnaires intitulée Résumé.

La société renonce à une distribution sur ses propres actions détenues au moment de la distribution.

## **B Explications du Conseil d'administration**

La proposition de distribution par prélèvement sur les réserves provenant des contributions en capital se traduit par un remboursement fiscalement privilégié de 0.70 CHF par action nominative. Il est possible de distribuer aux personnes qui sont domiciliées en Suisse et qui détiennent les actions dans leur fortune privée des réserves provenant des contributions en capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé et sans conséquences sur l'impôt sur le revenu.

Le Conseil d'administration propose que cette distribution se fasse sous la forme d'actions de la société, d'espèces ou d'une combinaison des deux, ce qui permet à la société de procéder à une distribution aux actionnaires et, si ces derniers optent pour des actions, de laisser la part correspondante des fonds propres dans la société, renforçant ainsi sa base de fonds propres conformément aux exigences réglementaires. Les actionnaires pourront choisir entre une distribution en espèces de 0.70 CHF par action nominative et une souscription gratuite de nouvelles actions. Les restrictions imposées par les législations étrangères concernant la souscription de ces nouvelles actions demeurent réservées. Pour les actionnaires qui renoncent à choisir, la distribution se fera entièrement en espèces.

La livraison des nouvelles actions ainsi que la distribution en espèces sont prévues pour le 21 mai 2015.

Le prix d'émission des nouvelles actions sera déterminé sur la base de la moyenne sur cinq jours des cours moyens quotidiens pondérés du volume des actions nominatives de Credit Suisse Group AG négociées à la SIX Swiss Exchange SA, pendant la période du 11 mai 2015 au 18 mai 2015, moins une décote de 6%.

Les nouvelles actions seront émises à partir du capital autorisé selon l'art. 27 des statuts (cf. point 5 de l'ordre du jour). Le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration le 18 mai 2015 (après la clôture de la Bourse) et publié le 19 mai 2015 (avant l'ouverture de la Bourse). En cas de choix pour de nouvelles actions, le montant de la distribution (en francs suisses) revenant à l'actionnaire est divisé par le prix d'émission d'une nouvelle action, ce qui donne le nombre de nouvelles actions à percevoir. Le montant restant est versé en espèces.

Au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition figurant au point 5 de l'ordre du jour, la distribution se fera exclusivement en espèces.

De plus amples informations au sujet du dividende optionnel se trouvent dans le résumé des informations destinées aux actionnaires intitulé Résumé, qui peut être consulté sur le site internet de la société sous [www.credit-suisse.com/agm](http://www.credit-suisse.com/agm).

## 4. Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire

### Explications générales du Conseil d'administration au sujet du vote sur les rémunérations

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014 Credit Suisse Group AG a déjà adapté ses statuts aux exigences de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et, ainsi, créé suffisamment tôt la base, au sens d'une bonne gouvernance d'entreprise, pour l'approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire. Le concept établi dans les statuts de la société pour l'approbation des rémunérations prévoit que l'Assemblée générale vote chaque année séparément sur l'ensemble de la rémunération du Conseil d'administration et du Directoire de manière contraignante. L'Assemblée générale approuve chaque année la rémunération du Conseil d'administration, à l'avance, et pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire uniquement (art. 8a des statuts). Afin de pouvoir disposer de flexibilité, au sens d'une gouvernance des rémunérations efficace et de sorte que les périodes d'approbation coïncident avec les plans de rémunération, le Conseil d'administration définit, dans sa proposition à l'Assemblée générale, si l'approbation par l'Assemblée générale de la rémunération du Directoire a un caractère prospectif ou rétrospectif et quelle période elle couvre (art. 8b des statuts). Pour plus d'informations, voir les explications aux chiffres 4.1 et 4.2.

De plus amples informations au sujet du vote sur les rémunérations se trouvent dans le résumé des informations destinées aux actionnaires.

#### 4.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

##### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de la rémunération du Conseil d'administration de 12,0 millions CHF pour la période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016.

##### **B Explications du Conseil d'administration**

Conformément à l'art. 8a des statuts, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le montant total maximal de la rémunération globale pouvant être versée aux vraisemblablement 12 membres du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. La rémunération peut être partiellement versée sous la forme de droits de participation dans la société. La répartition du montant total approuvé entre les différents membres relève de la compétence du Conseil d'administration. Les montants effectivement versés aux différents membres du Conseil d'administration sont publiés dans le rapport de rémunération 2015, qui sera soumis au vote consultatif des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2016.

## 4.2 Approbation de la rémunération du Directoire

### 4.2.1 Rémunération fixe du Directoire

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de 32,0 millions CHF constituant la part fixe de la rémunération au Directoire pour la période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016.

### 4.2.2 Rémunération variable totale du Directoire

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de 39,1 millions CHF constituant les éléments de rémunération variables au Directoire pour l'exercice 2014.

#### **B Explications du Conseil d'administration pour les chiffres 4.2.1 et 4.2.2**

Conformément à l'art. 8b des statuts, le Conseil d'administration soumet chaque année à l'approbation de l'Assemblée générale la rémunération du Directoire, à l'avance ou a posteriori, sous la forme d'un montant total maximal ou de montants partiels maximaux et désigne les périodes de rémunération correspondantes dans sa proposition. Pour ce qui est de l'Assemblée générale 2015, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale la part fixe par avance, tandis que les éléments de rémunération à court et à long termes (*short et long term incentives*) sont soumis a posteriori. Les montants soumis à l'approbation de l'Assemblée générale se réfèrent à tout les membres du Directoire en 2014 et 2015. La répartition du montant conformément au chiffre 4.2.2 figure dans le rapport de rémunération 2014 pouvant être consulté lors de l'Assemblée générale. Le montant total de la rémunération fixe versée au Directoire pour l'année en cours sera publié dans le rapport de rémunération 2015, qui sera soumis au vote consultatif des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2016.

## **5. Augmentation et prolongation du capital autorisé**

### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital autorisé, actuellement de 4 497 908.52 CHF (correspondant à 112 447 713 actions nominatives), à un maximum de 6 400 000 CHF (correspondant à 160 000 000 d'actions nominatives), de prolonger l'approbation de deux années supplémentaires et de modifier l'art. 27 des statuts conformément au paragraphe C.

### **B Explications du Conseil d'administration**

Au cours de l'année 2013, la société a partiellement utilisé le capital autorisé pour verser le dividende en actions 2013. La société dispose encore actuellement de 112 447 713 actions nominatives provenant du capital autorisé. L'approbation du capital autorisé actuel expire fin avril 2015.

Afin de garantir la flexibilité financière dans le développement de ses propres activités commerciales et du portefeuille de la société, cette dernière a besoin d'un capital autorisé d'un montant maximum de 4 000 000 CHF (correspondant à 100 000 000 d'actions nominatives). Ces actions nominatives sont utilisées principalement (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Comme les actions nominatives sont prévues pour des acquisitions ou des participations et leur financement, le droit de souscription pour ces actions nominatives doit être exclu pour les actionnaires actuels.

Par conséquent, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution sous la forme d'un dividende optionnel. Les nouvelles actions remises aux actionnaires qui optent pour des actions en lieu et place d'une distribution en espèces, doivent être émises à partir du capital autorisé. Pour le cas où, cette année, tous les actionnaires opteraient pour des actions en lieu et place d'une distribution en espèces, le Conseil d'administration doit disposer d'un maximum de 60 000 000 de nouvelles actions nominatives (soit un capital de 2 400 000 CHF). Le droit de souscription des nouvelles actions revenant aux actionnaires est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères, à la condition que les actionnaires optent, dans le cadre du dividende optionnel, pour le versement d'actions nominatives. Les actions devant être émises dans ce cadre seront libérées par les fonds propres de la société pouvant être utilisés librement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration propose aux actionnaires l'augmentation du capital autorisé de 4 497 908.52 CHF (correspondant à 112 447 713 actions nominatives) à un maximum de 6 400 000 CHF (correspondant à 160 000 000 d'actions



nominatives), dont 2 400 000 CHF (correspondant à 60 000 000 d'actions nominatives) sont réservés pour le dividende optionnel 2015. L'autorisation est limitée à deux ans et expire le 24 avril 2017.

## **C Proposition de modification des statuts**

### **Art. 27 Capital autorisé**

#### Version **Actuelle**

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 26 avril 2015 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 4 497 908.52 CHF au maximum par l'émission d'au maximum 11 244 771 3 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 12 447 713 actions nominatives sont réservées exclusivement à l'émission relative à un dividende en actions pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires en faveur de tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Si, dans le cadre de rachats d'entreprises ou de projets d'investissements, des engagements sont contractés en vue de servir les intérêts d'emprunts convertibles ou à option, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions afin de remplir les engagements de livraison liés à ces emprunts, le droit de souscription des actionnaires étant dans ce cas supprimé.
- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 12 447 713 actions nominatives réservées pour le dividende en actions est garanti. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0.04 CHF chacune est effectuée sur la base des réserves en capital. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.
- 4 Le Conseil d'administration peut laisser arriver à échéance sans indemnisation les droits de souscription non exercés ou peut vendre aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits non exercés ou les actions nominatives dont les droits de souscription octroyés n'ont pas été exercés.

## **Nouvelle** version proposée

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 24 avril 2017 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 6400000 CHF au maximum par l'émission d'au maximum 160000000 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 60000000 actions nominatives sont réservées à l'émission relative à un dividende en actions ou à un dividende optionnel pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires en faveur de tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Si, dans le cadre de rachats d'entreprises ou de projets d'investissements, des engagements sont contractés en vue de servir les intérêts d'emprunts convertibles ou à option, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions afin de remplir les engagements de livraison liés à ces emprunts, le droit de souscription des actionnaires étant dans ce cas supprimé.
- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 60000000 actions nominatives réservées pour un dividende en actions ou un dividende optionnel est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0.04 CHF chacune est effectuée sur la base des réserves provenant des contributions en capital et de la conversion des fonds propres de la société pouvant être utilisés librement. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.
- 4 Le Conseil d'administration peut laisser arriver à échéance sans indemnisation les droits de souscription non exercés ou peut vendre aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits non exercés ou les actions nominatives dont les droits de souscription octroyés n'ont pas été exercés.

## **6. Elections**

### 6.1. Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection d'un nouveau membre

Messieurs Jean-Daniel Gerber et Anton van Rossum quittent le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2015. Tous les autres membres du Conseil d'administration se présentent à la réélection.

#### 6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration

##### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Urs Rohner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre et président du Conseil d'administration.

##### **B Explications du Conseil d'administration**

Urs Rohner est, depuis l'Assemblée générale 2011, président à plein temps du Conseil d'administration et du Chairman's and Governance Committee. Il a été vice-président à plein temps du Conseil d'administration et membre du Chairman's and Governance Committee et du Risk Committee de 2009 à 2011.

#### 6.1.2 Réélection de Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en tant que membre du Conseil d'administration

##### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

##### **B Explications du Conseil d'administration**

Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale 2010.

### 6.1.3 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

#### **B Explications du Conseil d'administration**

Iris Bohnet est membre du Conseil d'administration et membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2012.

### 6.1.4 Réélection de Noreen Doyle en tant que membre du Conseil d'administration

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Noreen Doyle en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

#### **B Explications du Conseil d'administration**

Noreen Doyle est membre du Conseil d'administration depuis 2004 et, depuis 2014, vice-présidente du Conseil d'administration ainsi que Lead Independent Director et membre de l'Audit Committee. De 2004 à 2007 et de 2009 à 2013, elle a fait partie du Risk Committee et, de 2007 à 2009, elle a été membre de l'Audit Committee. Noreen Doyle est membre du Conseil d'administration depuis 2011 et présidente depuis 2013 des Conseils d'administration des deux sociétés affiliées britanniques Credit Suisse International et Credit Suisse Securities Europe Limited.

### 6.1.5 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas Koopmann en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

#### **B Explications du Conseil d'administration**

Andreas Koopmann est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2009. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2013.

6.1.6 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Conseil d'administration

**A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jean Lanier en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

**B Explications du Conseil d'administration**

Jean Lanier est membre du Conseil d'administration et membre de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2005. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis 2011. Depuis l'Assemblée générale 2013, il préside le Compensation Committee et est membre du Chairman's and Governance Committee.

6.1.7 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration

**A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai Nargolwala en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

**B Explications du Conseil d'administration**

Kai Nargolwala est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2013. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2014.

6.1.8 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration

**A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Severin Schwan en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

**B Explications du Conseil d'administration**

Severin Schwan est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2014.

6.1.9 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration

**A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Richard E. Thornburgh en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

**B Explications du Conseil d'administration**

Richard E. Thornburgh est membre du Conseil d'administration depuis 2006 et vice-président du Conseil d'administration depuis 2014. Il est membre du Risk Committee depuis 2006, président du Risk Committee et membre du Chairman's and Governance Committee depuis 2009. En outre, Richard E. Thornburgh est membre de l'Audit Committee depuis 2011. Depuis 2013, il est également membre du Conseil d'administration des deux sociétés affiliées britanniques Credit Suisse International et Credit Suisse Securities Europe Limited.

6.1.10 Réélection de Sebastian Thrun en tant que membre du Conseil d'administration

**A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Sebastian Thrun en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

**B Explications du Conseil d'administration**

Sebastian Thrun est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2014.

6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration

**A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur John Tiner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

**B Explications du Conseil d'administration**

John Tiner est membre du Conseil d'administration et membre de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2009. Depuis l'Assemblée générale 2011, il est président de l'Audit Committee ainsi que membre du Chairman and Governance Committee et membre du Risk Committee.

## 6.1.12 Election de Seraina Maag en tant que membre du Conseil d'administration

### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'élire Madame Seraina Maag en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

### **B Explications du Conseil d'administration**

Seraina Maag est, depuis novembre 2013, présidente et CEO pour la région EMEA de la compagnie d'assurances américaine AIG. Elle travaille à Londres et est responsable des activités d'assurances d'AIG en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Avant d'entrer au service d'AIG, elle a dirigé en qualité de Chief Executive les opérations nord-américaines Property & Casualty de XL Group. Auparavant, elle a travaillé pendant huit ans au sein du groupe Zurich Assurances, d'abord en tant que responsable Investor Relations et Rating Agencies auprès de Zurich Financial Services, puis en tant que CFO et finalement en tant que présidente des activités nord-américaines d'assurances spéciales. Avant son arrivée à la Zurich en 2002, elle était partenaire fondatrice et analyste financière pour la NZB Neue Zuercher Bank. Entre 1990 et 2000, elle a occupé différentes fonctions de conduite chez Swiss Re en Suisse et en Australie.

Seraina Maag a été distinguée en 2009 par le World Economic Forum (WEF) en tant que «Young Global Leader», et le magazine Business Insurance l'a désignée, la même année, «Woman to Watch». Elle a obtenu son MBA à la Monash Mt Eliza Business School à Melbourne (Australie); elle est en outre Certified Financial Analyst. Elle possède la double nationalité suisse et australienne.

## 6.2 Réélection des membres du Compensation Committee

### 6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

#### **B Explications du Conseil d'administration**

Iris Bohnet est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2012. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, elle a été déclarée indépendante par le Conseil d'administration.

## 6.2.2 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Compensation Committee

### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas Koopmann pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

### **B Explications du Conseil d'administration**

Andreas Koopmann est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2013. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

## 6.2.3 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Compensation Committee

### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jean Lanier pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

### **B Explications du Conseil d'administration**

Jean Lanier est membre du Compensation Committee depuis 2011 et son président depuis 2013. Conformément aux normes d'indépendance du groupe, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

## 6.2.4 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee

### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai Nargolwala pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

### **B Explications du Conseil d'administration**

Kai Nargolwala est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2014. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.



### 6.3 Election de l'Organe de révision

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA, Zurich, comme Organe de révision pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

#### **B Explications du Conseil d'administration**

La société KPMG SA a confirmé à l'Audit Committee qu'elle satisfait aux exigences d'indépendance liées à l'exercice du mandat qui lui est attribué, y compris à celles de la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, la Securities and Exchange Commission (SEC).

### 6.4 Election de l'Organe de révision spécial

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA, Zurich, en tant que réviseur spécial, pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

#### **B Explications du Conseil d'administration**

Les prescriptions édictées par la Securities and Exchange Commission (SEC), la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, exigent que l'organe de révision légal soit indépendant. Selon l'avis de la SEC, l'évaluation d'entreprises dans le cadre d'augmentations de capital qualifiées s'accompagnant d'apports en nature fait, entre autres, partie des missions ne pouvant pas être exécutées par l'organe de révision légal. Par conséquent, le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA réviseur spécial, afin qu'il puisse établir l'attestation de vérification spéciale en relation avec des évaluations lors de modifications de capital.

## 6.5 Election du représentant indépendant

### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de nommer à nouveau Maître Andreas G. Keller en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, c'est-à-dire pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2015 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

En outre, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire, en cas d'empêchement de Maître Andreas G. Keller, Maître Hans-Ulrich Schoch, docteur en droit, associé du cabinet d'avocat Hartmann Müller Partner, Zurich, en tant que représentant indépendant pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2015 à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

### **B Explications du Conseil d'administration**

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014, Maître Andreas G. Keller a été nommé par l'Assemblée générale, conformément à l'art. 8 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, soit pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2014 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2015. Il doit être réélu représentant indépendant par l'Assemblée générale, conformément à l'art. 14a des statuts, pour une année supplémentaire. Maître Andreas G. Keller a confirmé à la société qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de son mandat. En cas d'empêchement de Maître Andreas G. Keller, le Conseil d'administration propose de nommer Maître Hans-Ulrich Schoch, docteur en droit, en tant que représentant indépendant. Maître Hans-Ulrich Schoch a également confirmé à la société qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de son mandat.

### **Rapport de gestion 2014 et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale**

Le rapport de gestion 2014, contenant le rapport annuel 2014, les comptes annuels statutaires 2014, les comptes consolidés 2014 et le rapport de rémunération 2014 ainsi que les rapports de l'Organe de révision portant sur les comptes annuels et les comptes consolidés sont disponibles pour consultation au siège de la société, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, à partir du mardi 31 mars 2015. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de ces documents sur demande. Ces derniers sont également disponibles sur internet, à l'adresse [www.credit-suisse.com/annualreporting](http://www.credit-suisse.com/annualreporting).

L'Assemblée générale sera retransmise le 24 avril 2015 en direct sur internet, à l'adresse [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

## Dispositions relatives à l'exercice et à la représentation du droit de vote par les actionnaires

Pour pouvoir faire représenter ses actions, l'actionnaire doit impérativement fournir une instruction dûment signée à cet effet. Quand il n'existe pas de procuration ou seulement une procuration générale de représentation qui ne se réfère pas spécifiquement à la présente Assemblée générale, les actions ne peuvent pas être représentées.

Les actionnaires habilités à voter sont ceux dont les actions assorties d'un droit de vote sont enregistrées à la date du 21 avril 2015 dans le registre des actions.

Les actionnaires de Credit Suisse Group AG reçoivent avec la présente invitation un formulaire qui peut être utilisé pour:

- (a) commander la carte d'admission et les bulletins de vote pour participer personnellement ou se faire représenter par une tierce personne, ou
- (b) donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, sous forme écrite ou électronique.

Les actionnaires sont priés de renvoyer ce formulaire jusqu'au lundi 13 avril 2015 au plus tard à Credit Suisse Group AG, Registre des actions, Case postale, 8070 Zurich, afin que la carte d'admission et les bulletins de vote puissent leur être envoyés dans le délai imparti, soit à partir du mardi 14 avril 2015.

La procuration et les instructions au **représentant indépendant** peuvent être données par écrit au moyen du formulaire ou par voie électronique via le service web <https://gymanager.ch>. Les actionnaires désirant transmettre la procuration et les instructions écrites au représentant indépendant sont priés de faire parvenir, jusqu'au 22 avril 2015, le formulaire ou la carte d'admission et les bulletins de vote, accompagnés des instructions écrites, à **Maitre Andreas G. Keller**, Avocat, Case postale, 8070 Zurich. Pour l'enregistrement ainsi que pour la procuration et les instructions électroniques, suivez le guide succinct joint à l'invitation à l'Assemblée générale avec les informations sur l'accès.

Les instructions électroniques et leurs éventuelles modifications peuvent être fournies d'ici au mardi 21 avril 2015. Si un actionnaire donne des instructions aussi bien par voie électronique que par écrit, la dernière instruction fournie est prise en compte.

Zurich, le 20 mars 2015

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner  
Président



**CREDIT SUISSE GROUP AG**

Paradeplatz 8

Case postale

8070 Zurich

Suisse

Tél. +41 44 212 1616

Fax +41 44 333 7515

[www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com)



**ClimatePartner<sup>o</sup>**  
**climatiquement neutre**

Impression | ID: 53232-1503-1001

L'Assemblée générale est «neutre» du point de vue du climat. Les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (voyage aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation) sont compensées par l'acquisition de certificats de réduction d'émissions dans le cadre de l'initiative «Credit Suisse Cares for Climate».